

Conseil municipal du 24 janvier 2018

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE de MORANCEZ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 24 JANVIER 2018
Convocation du 18 JANVIER 2018

Monsieur Gérard BESNARD, Maire ouvre la séance à 20 heures 30

L'an deux mille dix-huit, le 24 janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard BESNARD, Maire.

Etaient présents :

M. BESNARD Gérard, Maire, Mme BRUN-BESSON Josette, M. BIZET Florent, M. GRANIER Bernard, M. BRAULT Jacky, Mme TOURON Elodie, adjoints,
M. MILLET Robert, Mme MENAGER Mauricette, Mme FOSSE Annick, M. GUICHARD Jean-Pierre, M. LEPRINCE Laurent, Mme CROSNIER Dominique, M. FERRE Christian, M. LABASTIE Jean Mme BLANCHET Catherine, Mme BONNAFOUX Chane, Mme PAYET Solène Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. FEUGUEUR Stephan ayant donné pouvoir à M BESNARD
Mme CHARPENTIER Chantal

Secrétaire de séance : M. FERRE Christian est élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2017

I/. FINANCES

- Vote du compte administratif de 2017
- Affectation du résultat de 2017
- Vote de la Fiscalité Directe Locale
- Vote des subventions 2018
- Vote du budget de 2018
- Demande de subvention au titre du Fonds de péréquation 2018

II / INTERCOMMUNALITÉ

- Prise de compétence Archéologie par Chartres Métropole

II/ URBANISME

- Déclassement et désaffectation des chemins ruraux 7 et 8 après enquête publique.

III / QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

1. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) 2017 en application des délégations au Maire
2. Décisions du Maire 2017 prises en application des délégations au Maire
3. Remerciements pour les colis
4. Remerciements divers

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2017 à l'unanimité des présents.

I / FINANCES**Vote du compte administratif de 2017**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Josette BRUN BESSON Adjointe aux Finances qui présente au Conseil Municipal le compte administratif en section de fonctionnement et en section d'investissement, et précise que ces comptes sont bien en concordance avec le compte de gestion du receveur.

- Section de fonctionnement :

	Prévisions	Emis sur 2017
Total des dépenses	2 196 976.00	1 254 725.30
Total des recettes	2 196 976.00	2 361 692.81

d'où un excédent de fonctionnement de clôture d'exercice de 1 106 967.51 Euros

- Section d'Investissement

	Prévisions	Emis sur 2017
Total des Dépenses	1 867 667.00	520 188.20
Total des Recettes	1 867 667.00	369 546.24

D'où un résultat d'investissement de clôture d'exercice déficitaire de 150 641.96 Euros

Madame Brun Besson propose au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2017 et de donner quitus au Maire pour le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2017.

Monsieur le Maire s'étant retiré.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Affectation du résultat de 2017 au budget 2018

Après avoir entendu le Compte Administratif 2017, Le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Le compte administratif présente :

- ☞ Un excédent de fonctionnement de 1 106 967.51 €
- ☞ Un déficit d'investissement de 150 641.96 €
- ☞ Un déficit des restes à réaliser de 332 996.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- En dépense d'investissement à l'article **001** et en recette d'investissement à l'article **1068** pour : **150 641.96 €** qui correspond à l'apurement du déficit d'investissement.
- En recette d'investissement à l'article **1068** pour **332 996.00 €** qui correspond à l'apurement du déficit des restes à réaliser de 2017.
- En recette de fonctionnement à l'article **002** pour **623 329.55 €** qui correspond à l'excédent reporté.

↳ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

Vote de la Fiscalité Directe locale de 2018

Avant de passer au vote du budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la fiscalité directe locale.

La commune n'a pas reçu de la direction des services fiscaux d'Eure et Loir l'état des nouvelles bases d'imposition pour l'année 2018 des différentes taxes (taxe d'habitation – taxe foncière bâti – taxe foncière non bâti).

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2017

	Taux
Taxe d'habitation	12,47 %
Taxe Foncier Bâti	21,42 %
Taxe Foncier non Bâti	41,24 %

↳ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes dont l'examen a eu lieu en réunion plénière du 22 janvier 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	BUDGET 2018
subv° Anciens Combattants	1 150
Subv° Foires et marchés (6% des recettes N-1)	152
subv° Amicale Sport Loisirs ASL	1 700
subv° Scarabées	3 100
Subv exceptionnelle Scarabées	1 000
subv° Club Amitié	1 250
subv° Football club	3 100
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	11 452

↳ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

Vote du budget primitif 2018 de la COMMUNE

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Josette BRUN BESSON, Adjointe aux Finances qui présente au Conseil Municipal, le détail du budget primitif 2018 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 893 044 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 997 720 €

☞ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation 2018

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2018,

Pour mémoire, la subvention allouée est plafonnée à 32 500 € au taux de 45% du montant HT des dépenses d'investissement

☞ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

II / INTERCOMMUNALITÉ

Prise de compétence Archéologie par Chartres Métropole

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire de Chartres métropole a autorisé la prise de compétence en matière d'archéologie préventive et de fouilles programmées

Les principaux objectifs de cette prise de compétence par Chartres métropole sont d'accélérer les programmes d'aménagement en réduisant le délai de prise en charge des opérations archéologiques préventives, de réduire les coûts par une meilleure maîtrise des moyens et de contribuer à la valorisation du patrimoine.

Il s'agit également de développer des partenariats avec le Conseil Départemental et l'INRAP et ainsi de réduire les délais d'interventions.

Monsieur le Maire propose :

- De valider ce transfert de compétence
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette décision

☞ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

II/ URBANISME

Déclassement et désaffectation des chemins ruraux 7 et 8 après enquête publique.

Par délibération n° 49/2017 du 21 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation et déclassement d'une partie des chemins ruraux n° 7 et 8 situés au niveau de la rue du Bourgneuf en vue de sa cession provisoire à la Société NEXITY

L'enquête publique s'est déroulée du 5 décembre 2017 au 19 décembre 2017.

Une seule observation a été portée sur le registre d'enquête publique mais la remarque ne porte pas sur le déclassement, mais sur l'aménagement futur de la voirie.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée,

Monsieur le Maire propose

- **D'approuver** les conclusions du commissaire enquêteur préalable au déclassement et désaffectation desdits chemins ruraux

- **De valider la désaffectation** du tronçon du chemin rural n° 7 d'une contenance de 495m² et celui du chemin rural n° 8 d'une contenance de 320 m² en vue de sa cession ;

- **De prononcer** le déclassement de ces tronçons dans le domaine privé de la commune,

- **De l'autoriser** à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil Municipal prend acte qu'à l'achèvement du lotissement, ces parties de chemins seront rétrocédés à la commune

↳ **Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

III / QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

1. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22 autorisant les Conseillers Municipaux à donner au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence à l'assemblée communale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 prise en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales susvisé et notamment son 15° alinéa portant délégation au Maire pour « exercer au nom de la Commune » les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire directement ou par substitution ou délégataire.

Monsieur le Maire donne lecture des **19 déclarations d'intention d'aliéner** pour lesquelles la Commune n'a pas exercé son droit de préemption

Ainsi que celle pour laquelle la commune a exercé son **Droit de Préemption Urbain (DPU)**

2 Divers

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception de plusieurs courriers de remerciements pour les colis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Conformément à la circulaire Préfectorale du 14 décembre 2011 prise en application du décret n° 2010-783 du 08 juillet 2010, il est rappelé les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du Conseil Municipal.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune
de MORANCEZ de la séance du 24 janvier 2018

- 01/2018- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/11/2017
- 02/2018- Affectation des résultats 2017
- 03/2018- Vote de la fiscalité directe locale 2018
- 04/2018- Vote des Subventions 2018
- 05/2018- Demande de subvention au titre du fonds de péréquation 2018
- 06/2018 Prise de compétence Archéologie par Chartres métropole
- 07/2018 Déclassement et désaffectation des chemins ruraux 7 et 8 après enquête

Le secrétaire de Séance

M Christian FERRÉ



le Maire

M. Gérard BESNARD

